

tique *Areslale*. Dans le reste de la France, il est difficile de retrouver le territoire et la juridiction des colonies et des cités anciennes. Les besoins du culte, la piété des chrétiens ayant fait construire plusieurs églises, chapelles et abbayes à l'entour des villes, et ces églises étant devenues des centres de population, de là se sont formées des paroisses et des communes ; de là les colonies et les cités ont vu leur territoire diminuer et se réduire à des proportions médiocres, et souvent même, ne s'étendre pas au delà de leurs murailles. Ainsi de Lyon et de tant d'autres villes antiques.

Mais, ne resterait-il pas pour Lyon quelques traces, quelques indices de son territoire, de son étendue, de ses limites? Je le crois, et j'ai même lieu d'assurer que le territoire municipal de l'ancienne colonie et cité de Lyon a été conservé dans la limitation d'un des archiprêtrés de son ancien diocèse : c'est l'archiprêtré des Suburbes. Cet archiprêtré était composé de la ville et des paroisses de Vaise, Ecully, Saint-Didier et Saint-Cyr au Mont-d'Or, Saint-Rambert, Collonges, Saint-Romain, Couzon, Albigny, Poleymieux, Saint-Germain, Limonest, Dommartin, Dardilly, Saint-Genis-les-Ollières, Grezieu-la-Varenne, Tassins, Sainte-Consorce, Francheville, Sainte-Foy, et des annexes Caluires, Cuire, Marcy-le-Loup, Charbonnières et Curis. Au delà du Rhône et sur l'ancien territoire des Allobroges, étaient les paroisses de la Guillotière et de Villeurbanne. Cet archiprêtré entourait la ville de Lyon et formait un cercle assez régulier. La superficie de ces anciennes paroisses et annexes, aujourd'hui communes, forme à peu près 22,000 hectares, étendue que bien des probabilités nous ont fait donner à l'ancienne colonie de *Lugdunum* (1).

(1) Voici la superficie des communes formant l'ancien archiprêtré des Suburbes: Lyon et ses faubourgs, 3,319 hectares.— Ecully, 930.—